

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 24 juin 2016**CP2016_06_36
id. 2680

L'an deux mille seize le vingt quatre juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**CONVENTION DE MANDAT
AVEC LA SEMATEG**

Suite à la décision de l'Assemblée Départementale, en date du 12 avril 2016, de modifier les mandats confiés à la SEMATEG afin que le Département procède au paiement direct des entreprises, il convient d'établir le bilan financier des 14 opérations en cours, à la date du transfert.

Conformément à l'article unique des avenants aux conventions de mandats précisant que « le solde des avances perçues à ce jour sera ajusté et donnera lieu aux régularisations financières, au plus tard à la clôture de l'opération », il convient donc de prendre acte des soldes financiers, tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe, faisant apparaître un montant total restant dû par la SEMATEG au Département de 431 798,24 euros, montant qui donnera lieu à émission d'un titre de recette.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de l'Assemblée Départementale du 12 avril 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte des différents soldes financiers détaillés dans le tableau annexé, faisant apparaître un montant total restant dû par la SEMATEG au Département de 431 798,24 euros, montant qui donnera lieu à émission d'un titre de recette.

Acte donné.

Le Président,

Christian ASTRUC